



Procès-verbal du conseil municipal  
Séance du 26 septembre à 20h15

**Etaient présents :**

M. Rémi BARBE, Maire,  
Mme Hélène BONNEMAIRE, adjointe au Maire  
M. Christophe BRUN, adjoint au maire  
M. Emmanuel ROCHE, adjoint au Maire  
M. Jean-Pierre THEROND, adjoint au Maire  
Mme Isabelle TRIVIS, adjointe au Maire  
M. Didier CATHALAN, conseiller municipal  
M. Elva LAMENTA, conseiller municipal

Mme Corinne BERNARD, conseillère municipale  
Mme Cécile RAFFIER, conseillère municipale  
M. Jérôme SABADEL, conseiller municipal  
Mme Pauline ROCHER, conseillère municipale  
Mme Sandrine COUTURIER, conseillère municipale  
M. Jean-Louis REYNAUD, conseiller municipal  
M. Thibaud FALCON, conseiller municipal  
Mme Sandrine BESSE, conseillère municipale

**Avaient donné pouvoir :**

**Absente :** Nadia ROBERT, conseillère municipale ; Sophie BRUN, conseillère municipale

Madame Cécile RAFFIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire, retenu par des obligations liées à son mandat de conseiller départemental est retardé.  
Monsieur Emmanuel Roche, adjoint au maire, préside la séance du conseil municipal en ouverture.

Il est procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

---

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 août 2024**

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Monsieur Emmanuel propose de faire un point sur :

**Groupe de travail dédié aux affaires foncières**

Le groupe de travail dédié aux affaires foncières s'est réuni le samedi 31 août, une visite sur place a permis d'identifier et de faire un état des lieux des différents terrains constructibles qui constituent un intérêt pour la collectivité.

**Renouvellement des photocopieurs**

Monsieur Emmanuel Roche informe le conseil municipal du renouvellement du contrat de location des 2 photocopieurs (mairie et école) avec la société KOESIO.

Il s'agit d'un contrat de maintenance ferme, sans évolution annuelle, sur une durée de 24 trimestres, soit 6 ans. Le nombre de photocopies a été réajusté afin de ne plus subir de coûts supplémentaires liés notamment au dépassement des copies couleurs.

	Consommation moyenne par trimestre au 01/08/2024	Anciennes conditions - Forfait par trimestre	Nouvelles conditions - Forfait par trimestre	Copie supplémentaire
Copie Noir et Blanc	33 000	36 600	36 000	0.004 €
Copie Couleur	4308	3600	4 875	0.04 €

Frais d'installation : 662.5 € HT offert

Frais de tenue de compte : 12 € HT par trimestre offert

Il a également été souscrit une sauvegarde externalisée des données informatiques de la mairie permettant de fiabiliser la sauvegarde des données de la mairie, pour un forfait de 45 Go, 20 € HT par trimestre.

Le coût par trimestre est donc de 985,00 HT.

21h15 : Arrivée de Monsieur le Maire

**N°53-2024 : Encaissement d'un don**

*Rapporteur : M. Emmanuel ROCHE, adjoint*

Il est fait part au conseil municipal de la réception d'un don anonyme d'un montant de 100,00 euros reçu par courrier et en espèce en date du 09 septembre 2024 assorti d'aucune charge ou condition.

Il est proposé de verser ce don au budget communal et de le reverser ensuite au budget de fonctionnement du CCAS (article 657363 : subvention de fonctionnement aux CCAS) pour de futures aides financières.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Arrivée de Madame Sandrine Besse

**N°52-2024 : Approbation du règlement intérieur des jardins familiaux et tarif**

*Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire*

La mairie de Cussac-sur-Loire dispose d'une parcelle de 2900 m<sup>2</sup>, située rue du Fond-de-Lieu dans le vieux village de Malpas. Cette parcelle accueille, depuis la fin d'année 2023, dix arbres formant un verger de variétés anciennes. Ces arbres ont été plantés en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dans le cadre du contrat Natura 2000 des carrières de Solignac.

Dans la logique de poursuivre la mise en valeur de cette parcelle, la municipalité de Cussac-sur-Loire a souhaité créer quatre lots mis en location pour accueillir des jardins familiaux.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement afin d'encadrer les usages et les modalités de mise en location de ces jardins familiaux.

Il est proposé également au conseil municipal de fixer le tarif de location et de caution pour ces jardins familiaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le règlement intérieur des jardins familiaux présenté par Monsieur le maire et fixe les tarifs suivants :**

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

- 80 euros par location ;
- 300 euros pour la caution

**N° 54-2024 : Décision du Maire**

*Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire*

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AH 14, AH 15 et AH 32 – 9 lotissement Brunel

**Questions diverses :**

La réunion annuelle de travail du Secteur Intercommunal d'Énergie LE PUY SUD-OUEST s'est tenue le lundi 16 septembre 2024. Cette rencontre a permis de faire un point sur les travaux réalisés, sur le contexte des prix de l'énergie et les perspectives 2025 du marché groupé de fourniture d'électricité et la fin annoncée des lampes à Sodium Haute Pression.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Rémi BARBE



La secrétaire,

Cécile RAFFIER

